

Dossier de presse

→ Conférence de presse du 12 mai 2006 (Hôtel de Ville de Genève)

Sommaire

Qu'est ce que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ?	. page 3
Un projet en trois volets	page 4
Bilan de l'année 2005	.page 9
2006 : l'année de l'affirmation	. page 12



Contact presse

Marie Bro - chargée de communication
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
marie.bro@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org

Qu'est ce que le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ?

L'agglomération franco-valdo-genevoise est composée de 186 communes urbaines, périurbaines et rurales - 45 genevoises, 32 vaudoises et 109 françaises - où résident aujourd'hui près de 730'000 habitants.

Comme pour toutes les agglomérations en Europe, les discontinuités administratives à l'intérieur de cet espace fonctionnel sont un obstacle à une gestion coordonnée du territoire.

Ce manque de cohérence est non seulement dû aux limites communales mais, surtout, aux frontières nationales, voire cantonales et départementales.

L'effet-frontière a longtemps été sensible, faisant par certains aspects de Genève une « île » dans son environnement régional.

Dans les dernières décennies cependant, la rapidité du développement et les contraintes de l'espace genevois ont fortement influé sur la perméabilité de la frontière, en intégrant de nombreux espaces périphériques dans la dynamique métropolitaine.

Cette « intégration métropolitaine » forte et rapide est une chance pour le territoire, mais elle est également porteuse de vrais risques, devant lesquels les outils traditionnels de coopération semblent dépassés.

Les coopérations et les réflexions transfrontalières bénéficient depuis déjà de nombreuses années de plusieurs « institutions » comme le Conseil du Léman ou le Comité régional franco-genevois (CRFG).

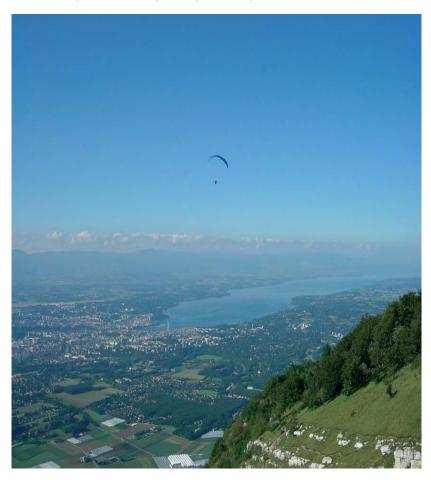
Le Projet d'agglomération est un pas de plus dans la coopération transfrontalière.

Notre défi commun : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

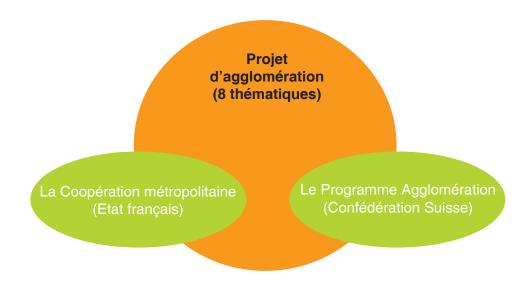
Pour la prochaine décennie, il faut donner au territoire franco-valdo-genevois les outils d'une coopération territoriale efficace, par-delà les frontières administratives.

Pour ce faire, les ambitions sont fortes des deux côtés de la frontière :

- En Suisse, le Projet d'agglomération doit démontrer que l'urbanisation et les transports sont coordonnés et que leurs effets négatifs sur l'environnement ont été réduits. Le but est de garantir des structures urbaines susceptibles de diminuer autant que possible les flux de trafic et de permettre une desserte efficace par les transports publics.
- En France, l'enjeu est d'établir une stratégie de développement cohérente, à l'échelle réelle de l'agglomération, de renforcer la solidarité entre les différentes composantes du territoire, de maîtriser les conséquences de l'étalement urbain dans une logique de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie.



Un projet en trois volets



Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le résultat attendu du Projet d'agglomération est non seulement une stratégie partagée, mais aussi un programme commun de mise en oeuvre et une organi-

sation des collectivités apte à porter le projet et à en assurer le suivi.

L'ambition de la Confédération suisse : un développement durable des agglomérations

Les villes et les agglomérations sont à l'origine d'importantes impulsions économiques et sociales. Cependant, elles se voient confrontées à des défis complexes.

La Confédération souhaite intégrer davantage la problématique des agglomérations dans ses politiques sectorielles. Elle entend permettre, par le biais d'une politique incitative plus ciblée, la réalisation de projets novateurs.

A la fin de l'année 2001, le Conseil fédéral a ainsi adopté le Rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération.

Les projets d'agglomération : une volonté de la Confédération

Les projets d'agglomérations sont de nouveaux outils visant à inciter les zones urbaines à une meilleure coopération et une meilleure coordination. Il s'agit d'un processus complexe exigeant du temps et de la patience.

L'objectif : amener les communes constituant l'agglomération à coopérer et à élaborer une stratégie commune de développement. Concrètement, cela aboutira à la mise en oeuvre de programmes pouvant être utilisés dans tous les domaines liés à la problématique urbaine, notamment la politique sociale, culturelle ou d'organisation du territoire. C'est pourquoi, le canton de Genève a sollicité la coopération du canton de Vaud et du territoire français limitrophe dans le but d'engager une telle démarche à l'échelle de la grande agglomération franco-valdogenevoise.

Un objectif : assurer la compétitivité des agglomérations

A ce but est associé celui de maintenir et d'améliorer la qualité de vie dans les agglomérations. En d'autres termes, il s'agit du développement durable du territoire suisse dans son ensemble.

Se fondant sur ces principes, la Confédération a défini trois objectifs principaux :

- renforcer l'attractivité économique des villes et améliorer la qualité de vie de leur population ;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations de tailles et fonctions diverses, travaillant en complémentarité dans un esprit de coopération ;
- limiter l'extension spatiale des agglomérations en favorisant le développement de l'urbanisation dans le périmètre déjà construit. Une nouvelle emprise des zones urbaines sur les espaces ruraux est indésirable pour des raisons économiques, écologiques et d'organisation du territoire.

Les attentes de la Confédération

- un projet contraignant pour les autorités cantonales et communales par le biais du Plan directeur cantonal;
- la définition à terme d'une identité responsable pour la conduite du projet ;
- la définition d'un plan d'actions et d'un plan de mise en oeuvre :
- la définition de procédures de contrôle ;
- l'élaboration du projet dans une procédure incluant une démarche participative ;
- la présentation d'un état actuel de l'agglomération et d'un état futur envisagé ;
- la définition des impacts et des coûts.

En retour, la Confédération suisse s'engage à participer au financement des infrastructures de transports publics selon des modalités en cours de discussion dans le cadre des Chambres fédérales.

Le projet français de Coopération métropolitaine

L'Etat français a lancé lors du Comité interministériel de l'aménagement du territoire du 18 décembre 2003 une démarche d'appel à coopération métropolitaine afin d'inciter les métropoles en devenir à s'affirmer dans le concert européen.

Les élus responsables du Projet d'agglomération ont convenu de répondre à cet appel en tant qu'agglomération franco-valdo-genevoise.

L'engagement de la métropole franco-valdo-genevoise dans le processus de coopération métropolitaine témoigne de cette forte volonté locale d'intégration de tous ses territoires, et du désir de s'organiser en métropole à fort rayonnement européen et international.

L'atout majeur de cet engagement est la présence de la Genève internationale qui joue un rôle porteur pour l'ensemble des territoires environnants et pour la francophonie en général, et la volonté des acteurs locaux d'étendre son rayonnement aux territoires français de la métropole.

L'ambition des territoires français pour mieux construire avec Genève : l'ARC

Le regroupement, ces dernières années, des communes françaises en Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a permis progressivement d'imposer l'idée d'associer les collectivités compétentes en matière d'aménagement du territoire et de peser davantage dans les décisions les concernant en particulier sur le plan transfrontalier. Ces réflexions communes ont contribué à la création, en juillet 2002, de l'Association régionale de coopération du Genevois (ARC) qui a répondu très favorablement à l'initiative genevoise de réaliser un projet d'agglomération commun.

Les objectifs de l'ARC

- coordonner l'action et la réflexion de ses adhérents qui ont à traiter au sein des instances politiques françaises et transfrontalières des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français;
- proposer l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC;
- recueillir, synthétiser et diffuser l'ensemble des informations nécessaires pour une appropriation par les responsables politiques des enjeux de développement du territoire.

Les attentes des territoires français

- le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de développement économique, de formation, de santé, de logement, d'urbanisation et de transport;
- la mise en place d'une instance de concertation, de décision et de mise en oeuvre franco-suisse.



Vers l'élaboration d'une politique commune ...

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois doit garantir une vision d'ensemble. Il doit permettre d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique globale, coordonnant divers domaines sectoriels.

Les collectivités françaises ont adhéré au Projet sous condition d'élargir le champ des thématiques. L'ARC a ainsi demandé au Conseil d'Etat genevois une meilleure prise en compte des problèmes économiques et sociaux qui doivent représenter un axe majeur dans le Projet d'agglomération.

Les partenaires du Projet d'agglomération ont confirmé le cadre de travail qui traitera de huit thématiques :

- l'urbanisation : la formation :
- la mobilité ; l'environnement ;
- le logement ;
 la santé ;
- l'économie ; la culture.

Des exigences définies en commun

- la préparation d'une dynamique de coopération transfrontalière qui sera mis en oeuvre au cours des prochaines années ;
- l'élaboration d'un document facilitant la mise en oeuvre du Projet d'agglomération sur les thématiques retenues :

- la proposition d'une structure de portage transfrontalière pérenne apte au suivi des modules d'actions ;
- la définition d'un plan d'actions intégrées au sein d'un plan d'aménagement stratégique ;
- l'engagement politique véritable et concret de tous les partenaires concernés avec la définition des responsabilités de mise en oeuvre, des financements et des échéances.

4 visions stratégiques pour travailler ensemble

- → Partager un espace de vie commun et promouvoir une société plus équitable
- → Renforcer la vocation internationale de l'agglomération franco-valdo-genevoise
- → Maintenir et développer une qualité de vie dans un cadre attractif
- → Développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération

Le Projet d'agglomération : une association de partenaires

Côté français:

La Communauté de Communes du Pays de Gex;

La Communauté de Communes du Genevois ;

La Communauté de Communes de l'Agglomération d'Annemasse :

La Communauté de Communes des Voirons ;

La Communauté de Communes du Bas Chablais :

La Communauté de Communes du Bassin Bellegardien ;

La Communauté de Communes d'Arve et Salève ;

La Communauté de Communes de la Semine ;

Le Simbal:

Le Syndicat d'Etudes du Genevois Haut Savoyard ;

Le Conseil Général de la Haute-Savoie ;

Le Conseil Général de l'Ain :

La Région Rhône-Alpes;

L'Etat français.

Côté suisse :

Le Canton de Genève ;

Le Canton de Vaud ;

La Région de Nyon;

La Ville de Nyon;

La Ville de Genève ;

L'Association des communes genevoises.

Les grandes étapes pour les 3 volets

Le Projet d'agglomération

Un document contractuel devant engager les partenaires du Projet d'agglomération doit être signé en avril 2007.

Le Comité de pilotage du 4 mai dernier a validé la structure de ce document qui contiendra les informations suivantes :

- Le diagnostic partagé
- Les lignes stratégiques

- Les composantes du Projet (8 thématiques, le projet de la Confédération, la Coopération métropolitaine, les partenaires)
- Les dispositions de mise en œuvre : la structure de portage, évaluation
- Les fiches action
- Le tableau financier

Le Programme Agglomération

De même, un rapport est à rendre à la Confédération pour juin 2008, avec un premier rapport intermédiaire a présenter pour novembre 2006.

Les exigences de la Confédération quant au rapport à présenter sont les suivantes :

■ Présentation sous forme d'un rapport détaillé traitant toute la documentation de base

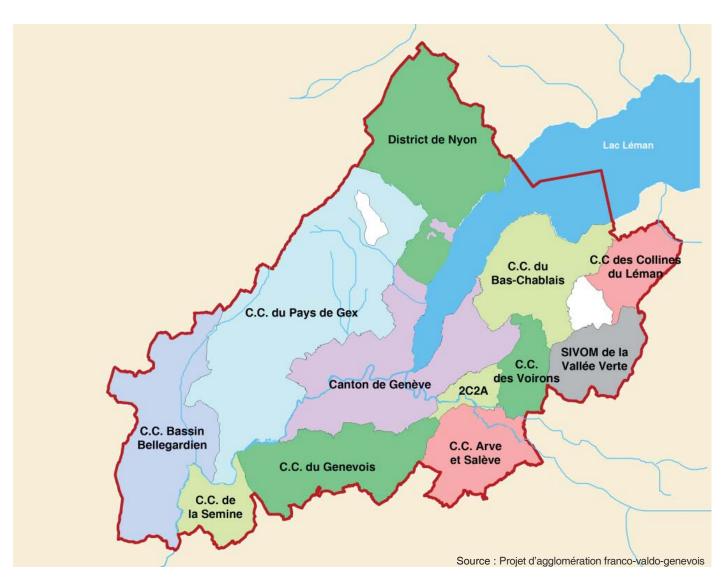
- Commentaire, de manière résumée, des exigences de base et des critères d'efficacité
- Commentaire sur les rapports entre les mesures prises et les effets. Outre les mesures concernant les transports, il y a lieu de présenter également l'impact des mesures d'aménagement du territoire et les interactions entre ces deux domaines.

La Coopération métropolitaine

Un premier rapport intermédiaire est à rendre au cours du mois de mai 2006. Il met en évidences les sujets et les problématiques qui constituent l'ossature du Projet métropolitain.

Le rapport final est à présenter pour le mois de décembre 2006. Dans ce rapport, seront définies précisemment des actions à mener pour développer les grandes fonctions métropolitaines concourant au rayonnement international de la métropole transfrontalière.

L'agglomération franco-valdo-genevoise : un territoire accueillant et dynamique entre Suisse et France



Légende :

C.C.: Communauté de Communes

2C2A : Communauté de communes de l'agglomération annemassienne

Bilan de l'année 2005

La première phase du Projet d'agglomération francovaldo-genevois est financée dans le cadre du Programme européen Interreg IIIA. Elle a ainsi débutée le 1er janvier 2005, pour une durée de deux ans et demi. Il s'agît de mettre en place un processus qui devra se poursuivre au-delà du projet Interreg et permettre d'initier une gestion commune du territoire transfrontalier franco-valdo-genevois.

2005 : l'année du lancement

L'année 2005 a essentiellement été consacrée à la mise en place du Projet et à la mise en réseau des partenaires. Un programme de travail a été défini et les objectifs fixés en commun.

L'organisation du Projet d'agglomération est assurée par l'équipe de Projet constituée de :

- deux chefs de Projet (français et suisse pour un mitemps chacun),
- un chargé de mission Projet d'agglomération,
- une chargée de mission Coopération métropolitaine,
- une chargée de communication,
- une assistante.

Pour la partie française, la gestion financière du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est portée administrativement par le Syndicat d'études du genevois haut-savoyard (SEGH).

Pour la partie suisse, la gestion financière est assurée par l'Etat de Genève.

L'installation, la composition de l'équipe de Projet, la définition de la méthode de travail et la consultation auprès des partenaires ont très largement occupé les premiers mois de l'année 2005.

Identification des chantiers de travail

Les chantiers «Coeur de Projet»

8 thématiques ont donc été définies par le Comité de pilotage politique pour être traitées par le Projet d'agglomération.

Pour cela, il s'appuie sur les groupes du CRFG pour ne pas recréer des groupes de travail existants.

6 des 8 thématiques du Projet sont traitées au sein des commissions du CRFG.

Pour les 2 autres, l'urbanisation et la mobilité, un groupe spécifique au Projet a été créé.

Le groupe urbanisation - mobilité

Objectifs:

Le groupe urbanisation – mobilité doit permettre l'élaboration technique du projet territorial et rester attentif à la transversalité du Projet et des thématiques abordées. Ce groupe est également au cœur des relations partenariales. Il doit notamment permettre de répondre aux exigences de la Confédération suisse dans le cadre de sa politique des agglomérations.

Il assure la réflexion et l'impulsion pour le Projet d'agglomération sur l'urbanisation du franco-valdo-genevois, soucieux de la bonne cohérence des questions d'aménagement et de mobilité, mais aussi des autres chantiers engagés.

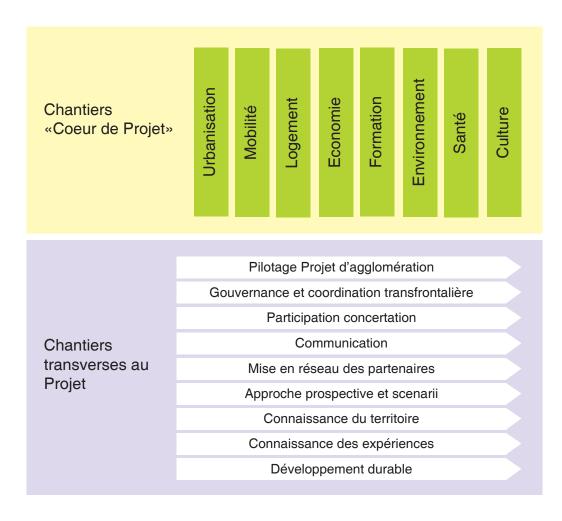
Il veille à garder comme fil conducteur la volonté de concevoir un aménagement cohérent du territoire, basé sur un système de déplacement efficace et intégrant les problématiques du logement, de l'économie, de la santé, de la formation, de l'environnement et de la culture.

Travail en cours:

Un mandat d'urbanisme a été attribué dans le but de mettre en cohérence les stratégies de développement urbain de l'agglomération transfrontalière.

Il est prévu d'analyser les documents d'aménagement existants afin d'identifier les points noirs et les incohérences pour proposer les grandes lignes d'une stratégie d'aménagement à l'échelle de l'agglomération.

Ce travail s'effectue en interaction avec une analyse de l'urbanisation et de la mobilité par secteur géographique de l'agglomération transfrontalière.



Les chantiers transverses : récapitulatif du travail effectué

Un certain nombre de chantiers sont de la responsabilité de l'équipe de Projet (cf schéma ci-dessus).

La communication et la participation / concertation

- Travail sur l'identité et la visibilité du Projet d'agglomération (élaboration d'une charte graphique, conférences de presse).
- Préparation d'un mandat pour la définition d'une stratégie de communication et de participation dans le but de répondre aux besoins de communication interne et externe et également d'organiser la démarche participative souhaitée par les partenaires.

- Travail de partenariat avec le service de l'Agenda 21 du canton de Genève.
- Préparation du séminaire des élus du 16 février 2006 à Meyrin (définition des objectifs de cette rencontre et organisation de la logistique).

Par ailleurs, l'équipe de Projet a effectué de nombreuses présentations à la demande de différents acteurs du territoire, soucieux de connaître soit le Projet, soit leur possibilité de participer à cette démarche. Ces rencontres ont permis de nouer de nombreux contacts et d'engager un processus de sensibilisation et de concertation.

La prospective et la connaissance des expériences

Un travail a été engagé avec une équipe d'enseignants chercheurs de l'Université de Grenoble spécialisés en prospective territoriale afin de mettre en place un atelier de « prospective participative ». Cet atelier devra permettre d'initier une réflexion en commun sur les futurs possibles.

Des échanges d'expériences ont été organisés soit en lien direct avec d'autres agglomérations comme Lyon ou Bâle, soit par le biais de la Mission opérationnelle transfrontalière.

L'observation du territoire

La mission d'observation du territoire est quant à elle effectuée par les services du canton de Genève notamment dans le cadre du travail du groupe urbanisation – mobilité.

Il s'agit de saisir, d'organiser et de structurer les données nécessaires à la connaissance du territoire et à l'analyse spatiale.

Dans ce cadre il est également nécessaire de constituer les référentiels géographiques, notamment pour constituer les couches thématiques informées dans les divers domaines intéressant le Projet d'agglomération (affectation du sol, équipements, infrastructures de transports, etc.).

Il est également intéressant d'évaluer les potentiels à bâtir dans les zones existantes et de spatialiser les données statistiques disponibles (population, emplois, logements, etc). Pour ces travaux, des liens sont tissés avec les observatoires existants.

Ce dispositif et cette mise en réseau des partenaires et des acteurs du territoire ont permis d'effectuer un état des lieux et des intentions sur l'ensemble des thématiques du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois à partir duquel le travail de définition d'un plan d'actions pourra se fonder.

La coopération métropolitaine

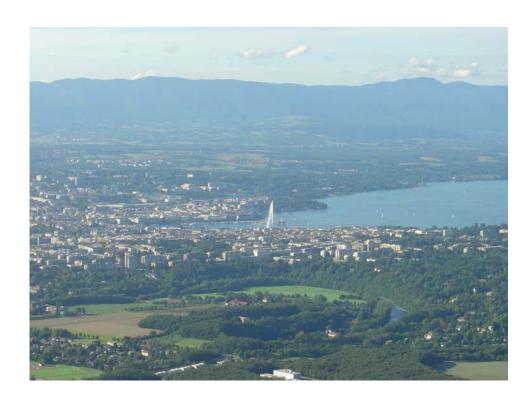
Le partenariat franco-valdo-genevois a répondu à l'appel à coopération métropolitaine lancé par l'Etat français.

Cette initiative a pour but de développer les fonctions métropolitaines et le rayonnement des villes françaises

La candidature franco-valdo-genevoise a été déposée le 15 mai 2005 et retenue dans le courant de l'été.

Une note de cadrage précisant les modalités de mise en œuvre de ce projet a été remise aux services de l'Etat français le 15 novembre.

Cette démarche constitue ainsi le volet métropolitain du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.



2006 : l'année de l'affirmation

Etat d'avancement des chantiers « Cœur de Projet »

Pour chaque thématique définie par les partenaires du Projet, des enjeux ont été définis. Enjeux déclinés en objectifs puis en pistes d'action. Tous ces éléments sont regroupés dans le document de travail principal du Projet d'agglomération : le tableau de bord.

Depuis le 1er janvier 2005, le Comité de pilotage politique s'est déjà réuni 3 fois. C'est à l'occasion de ces

réunions que le tableau de bord est validé.

Le 25 avril 2005, nous distinguions 24 objectifs et 41 actions. Aujourd'hui, après le séminaire des élus nous comptons 49 objectifs pour 90 actions.

Il est nécessaire de mettre en avant quelques actions emblématiques et rapidement opérationnelles pour donner corps au Projet.

Actions en cours

Depuis le début de l'année, quelques actions ont été lancées

Urbanisation - mobilité:

- Lancement du mandat urbanisme
- Préparation d'un diagnostic transport
- Réalisation de cartographies croisant les thèmes urbanisation et mobilité par secteur géographique
- Tenue d'un atelier paysage

Logement:

- Co-pilotage du Plan directeur de l'habitat transfrontalier en partenariat avec le CRFG
- Préparation du premier forum de l'habitat transfrontalier qui se tiendra le 15 juin prochain à Divonne.

Culture:

■ Co-financement et co-pilotage de l'étude sur les pratiques culturelles en partenariat avec le Conseil du Léman

Un travail a été entrepris depuis le séminaire de février afin de pouvoir prioriser les objectifs et les pistes d'actions.Ce travail s'est effectué au sein des groupes déjà constitué par le CRFG ou auprès d'ateliers ad hoc. Des actions rapidement opérationnelles et porteuses pour le Projet sont ainsi mises en valeur.

Propositions d'actions rapidement opérationnelles

Le 4 mai dernier, il a été proposé au Comité de pilotage politique de se positionner sur des pistes d'actions qui pourraient être mises en route avant la fin de l'année 2006.

Urbanisation - mobilité:

- Création d'un Schéma d'aménagement de l'agglomération transfrontalière
- Elaboration du Projet d'agglomération pour la Confédération suisse

Logement:

■ Elaboration du Plan directeur de l'habitat transfrontalier

Culture:

■ Réalisation d'un atlas des équipements et des évènements culturels sur l'agglomération

Economie:

■ Mise en place d'un Plan d'accueil et de déploiement des activités économiques

Etat d'avancement des chantiers transverses

Depuis le Comité de pilotage politique en date du 14 novembre 2005, des actions ont été mises en place pour les chantiers transverses du Projet.

Gouvernance:

- Mise en route d'une réflexion technique sur les missions de la future structure de portage
- Identification des différentes formes juridiques envisageables

Ce point est abordé plus en détail dans la partie suivante.

Communication:

- Recrutement d'une chargée de communication
- Préparation et lancement d'un mandat pour l'élaboration de la stratégie de communication et de participation du Projet d'agglomération
- → Rendu prévu pour fin juin 2006

Participation:

- Organisation du séminaire des élus du 16 février dernier et préparation du prochain Comité de pilotage politique qui aura lieu en fin d'année
- Rapprochement du Projet avec les services de l'Agenda 21 du canton de Genève

Connaissance du territoire :

Mise en place du groupe observatoire du territoire

Prospective:

■ Préparation du mandat de prospective territoriale participative



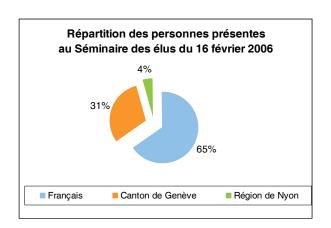
Retour sur le premier séminaire des élus

Le Projet d'agglomération doit être porté par tous les partenaires.

Un premier séminaire des élus a eu lieu le 16 février dernier au Forum de Meyrin. Il avait pour but de les informer sur le Projet et de les amener à se prononcer sur des stratégies et des pistes d'actions.

Le bilan de cette rencontre a été très positif. 280 personnes y ont participé.

Lors ce cette demi-journée de travail, les élus se sont regroupés au sein d'atelier reprenant les 8 thématiques du Projet pour pouvoir ainsi débattre et échanger.



La mobilisation des acteurs des territoires était équilibrée :

	Français	Genevois	Vaudois	Total
Invités	603	279	64	946
Présents	181	86	12	279
Taux de participation	30%	31%	19%	29%

L'ambition du Projet d'agglomération est bien de réunir tous les partenaires concernés autour d'objectifs communs et ce séminaire a certainement constitué une étape importante dans cette démarche.



L'engagement des partenaires : la question de la gouvernance

La proposition d'une structure de portage est l'un des objectifs à atteindre par le Projet d'agglomération.

Cettre strucure devra mettre en œuvre les actions programmées sur l'ensemble du territoire et coordonner l'ensemble des projets.

Cette structure permettra ainsi d'engager les partenaires sur le long terme.

4 questions ont été posées pour définir les rôles et les missions de la structure de portage :

- Quel rôle dans la collaboration transfrontalière ?
- Quel rôle dans l'élaboration de stratégies, d'objectifs et de mesures ?
- Quel financement pour la structure ?
- Doit-elle être un organisme subventionneur ?

Une proposition de méthode de travail a été présentée lors du Comité de pilotage du 4 mai dernier.

Voilà ce qu'elle prévoit :

- Réponses aux questions apportées par les membres du Comité de pilotage
- A partir de ces premières orientations, lancement d'un mandat pour la définition de scenarii sur les missions et les formes juridiques envisageables de la structure de portage
- Soumission de propositions et décision lors du prochain Comité de pilotage politique de novembre 2006

Zoom sur la coopération métropolitaine

Une réflexion avec les partenaires du Projet a permis l'identification et la définition d'axes de travail.

Quatre axes ont été retenus

Accessibilité et transport :

→ Quelle articulation de notre métropole avec le reste de Rhône-Alpes (l'arrivée de l'A41 et la question des P+R) ?

Conditions cadres et promotion économique de la métropole :

- ightarrow Quelles conditions d'accueil pour les entreprises et les ONG ?
- → Quels sites d'intérêt métropolitain ?

Collaboration recherche formation entreprise :

→ Quel soutien à la Fondation franco-suisse pour le recherche et le développement ?

Culture:

→ Accompagnement de l'étude sur les pratiques culturelles



Contact presse

Marie Bro - chargée de communication
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
marie.bro@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE MUIDS AVULLY AVUSY BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOGGE BOGGVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN CAROUGE CARTIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOSS CHENE-BOURG CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY COMMUGNY CONFIGNON CONFORT COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELIGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAINE DRAILLANT DUILLIER ECHENEVEX ELOISE ETREMBIERES EXCENEVEX EYSINS FARGES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LUCINGES MACHILLY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON PERRIGNIER PERS-JUSSY PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUGNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS PUPLINGE REIGNIER RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUES SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT JEAN DE GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAVUERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY THOIRY THONEX TRELEX TROINEX VALUERRY VALUERY VALUERY VULBENS VYOIRE VERNIER VERS VERSOIX VERSONNEX VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLEAD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VIRY VULBENS VYOIRE



Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly - Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86

E-mail : infos@projet-agglo.org - Web : www.projet-agglo.org Crédits photos : SEGH Pernel/Meyer - SEGH - Alain Ruffié